

Épreuve annulée : les conseils de classe jugeront

« Les élèves ne sont en rien responsables de l'annulation décidée ».

Joëlle MILQUET

2 Les conseils de classe trancheront sur base des résultats des deux dernières années.

L'épreuve d'histoire annulée hier, il appartient aux conseils de classe d'évaluer les élèves, a décidé

Joëlle Milquet. De quoi éviter tout recours ?

• Philippe LERUTH

Lundi, en début de soirée, de l'épreuve d'histoire du CESS (Certificat de l'enseignement secondaire supérieur) a été annulée en raison des fuites qui avaient rendu publics les documents y relatifs. Comme on pouvait s'y attendre, le chaos a régné dans les établissements scolaires, ce mardi.

« Ma fille en a été avertie lundi, vers 22 heures, avec la précision qu'elle ne devait pas se rendre à l'école ce mardi, explique Francine. Mais une de ses copines, élève dans une autre école, a été invitée à s'y présenter, parce qu'une épreuve alternative y serait organisée : elle est restée deux heures en classe pour rien ; il n'y a pas eu d'épreuve alternative ».

Désamorcer de possibles recours

De quoi nourrir des recours ? La ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet, a rapidement réagi ce mardi, pour les désamorcer : « les élèves qui étaient amenés à passer cette épreuve annulée sont considérés comme "n'ayant pas pu participer à l'épreuve externe certificative d'histoire" », a-t-elle communiqué.

L'absence des élèves qui devaient présenter l'épreuve d'histoire annulée est justifiée.

La décision a une assise réglementaire : l'article 36/II/1 du décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire.

L'alinéa 3 de cet article charge le conseil de classe de vérifier « que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer en tout ou en partie aux épreuves externes certificatives maîtrise les compétences attendues pour la ou les disciplines concernées pour autant que l'absence ou les absences soient justifiées ».

L'absence à l'épreuve d'histoire justifiée par la décision ministérielle, les conseils de classe devront donc trancher au cas par cas. En s'appuyant sur un dossier comportant « la copie des bulletins des deux dernières années ainsi

qu'un rapport circonstancié du ou des enseignants titulaires de la discipline concernée ».

Pour les élèves qui fréquentent l'enseignement de la Communauté française depuis moins de deux ans, les bulletins d'une seule année peuvent suffire, précise encore Joëlle Milquet.

Le conseil de classe peut également « faire porter au dossier tout autre élément qu'il estime utile, rappelle la ministre, par exemple les résultats de toute épreuve déjà organisée par l'établissement ou que celui-ci déciderait d'organiser encore durant la présente session d'examen, dans le cadre de son autonomie pédagogique ».

Sa décision « souveraine (...) prendra, sans nul doute, en considération la circonstance que les élèves ne sont en rien responsables de l'annulation décidée », conclut Joëlle Milquet. Et peut-être aussi le poids relatif du cours d'histoire, pour des rhétoriciens, dont l'évaluation tient compte, aussi, du choix d'études supérieures qui est le leur ?

Appuyée par les syndicats et les associations de parents, la décision ministérielle tend à baliser toutes les situations. Et bloquer tous les recours ?

« Toujours "limite" en histoire, ma fille comptait sur cette épreuve pour hausser sa cote, limitée à 49,58, soupire Francine. On ne l'arrêtera peut-être pas pour si peu. Mais en même temps, sa moyenne globale sera moins bonne... » ■

«Une évaluation à deux vitesses»

Chef de groupe MR au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Françoise Bertieaux «*ne conteste pas que les conseils de classe sont souverains pour évaluer les élèves*». Pour autant, la députée communautaire déplore une «*évaluation à deux vitesses, car certaines écoles ont pu organiser ou vont organiser une épreuve alternative à l'épreuve annulée, tandis que d'autres sont dans l'impossibilité de le faire et trancheront sur base de la cotation des élèves en cours d'année. Tous ne se trouvent donc pas dans une situation identique, et pour le MR, il aurait été plus juste qu'une nouvelle épreuve soit organisée pour tout le monde*».

Françoise Bertieaux n'a pourtant pas sollicité une audition de Joëlle Milquet devant le Par-

lement communautaire, «*parce que j'estimais qu'il était plus responsable de la laisser travailler à la recherche d'une solution à la situation regrettable résultant d'une défaillance humaine ou d'une forme de malveillance*».

De plus, une réunion de la commission de l'Éducation de

l'assemblée était d'ores et déjà convoquée pour mardi prochain. La chef de groupe MR y attendra la ministre cdH de l'Éducation, notamment sur «*les délais de réaction dans la suite des événements de ce lundi et de la manière dont les directions d'écoles ont été tenues informées*».

Il importe également, conclut Françoise Bertieaux, de réfléchir comment éviter de pareilles situations à l'avenir, en s'inspirant par exemple du baccalauréat français : «*élaborer un nouveau questionnaire dans l'urgence était probablement très difficile, mais peut-être un deuxième questionnaire "de réserve", dans un coffre sécurisé, ou dans un dossier informatique protégé, aurait peut-être permis d'éviter tous ces problèmes*». ■

Phi. le.

Des fuites pour le CE2D ?

Selon *la libre.be*, des irrégularités ont également eu lieu lors des épreuves externes de néerlandais du CE2D. Selon le site, les questions circulaient mais largement sur Facebook au sein de groupe de jeunes.

Le cas de figure est différent : le CE2D - en 4^e secondaire, à la fin du 2^e cycle - est une épreuve externe non obligatoire. Moins d'écoles sont concernées. Et comme l'examen ne s'est pas déroulé en même temps dans toutes les écoles participantes : la fuite provient probablement d'un élève dont l'école a organisé l'école plus tôt, qui a transmis les questions aux autres écoles.

Le cabinet Milquet perquisitionné

La justice a procédé ce mardi après-midi à des perquisitions au cabinet de Joëlle Milquet, place Surllet de Chokier, à Bruxelles. Rien à voir avec la plainte contre X, annoncée la veille par la ministre cdH de l'Éducation, après la divulgation d'éléments de l'épreuve d'histoire prévue pour hier et finalement annulée : l'opération de police, menée par une trentaine d'enquêteurs de la police judiciaire, s'inscrivait dans le cadre de l'instruction du dossier sur les collaborateurs litigieux engagés au cabinet de l'Intérieur par Joëlle Milquet, lorsqu'elle était titulaire de ce portefeuille, six mois avant les élections de 2014.

Les enquêteurs ont notamment emporté des documents et se sont intéressés à des téléphones portables et des ordinateurs, indique-t-on à bonne source.

Le porte-parole de Joëlle Milquet

a confirmé cette perquisition et a précisé que l'intéressée n'était plus présente sur place.

Dans une déclaration à l'agence Belga, la ministre a dit se «*réjouir que les vérifications d'usage que permet une instruction puissent enfin mettre un terme définitif à ce dossier*».

Il n'y a «*rien de neuf à déclarer au sujet de l'instruction en cours déjà rendue publique*», a ajouté Joëlle Milquet. Selon elle, celle-ci repose «*sur les insinuations sans aucun fondement, démenties depuis le début et contenues dans un seul article de presse, du Vif-l'Express, datant de février 2014*».

Le parquet général a de son côté confirmé une enquête «*dans le cadre d'une instruction déjà ouverte à charge de Joëlle Milquet*». Par ailleurs, le secret de l'instruction reste le principe général et il ne fera «*pas exception dans ce cas*», a ajouté le parquet général. ■

Des écoles ont organisé un examen

Comment s'est-on organisé dans les écoles pour répondre à la circulaire de la ministre Milquet annulant l'examen d'histoire ?

Lundi soir, le préfet de l'athénée de Marchin (région hutoise), Jean-François Angenot était dans l'attente d'une décision ministérielle et tentait de rassurer les délégués de classe qui étaient dans l'expectative. «*Quand la circulaire est tombée vers 21 h, je les ai informés afin qu'ils prévient leurs copains de classe que l'épreuve n'aurait pas lieu de 8 h à 10 h.*» Et pour une partie de ces étudiants, l'enchaînement était prévu avec un oral qui a été maintenu.

Au collège d'Erpent, on trouve que «*tout le monde était zen. Peut-être que les parents vont commencer à s'inquiéter ensuite...*»

La réceptionniste de l'établissement se dit même étonnée «*de n'avoir eu que trois coups de fil. Le tam-tam a bien fonctionné, tout le monde a bien suivi les médias et Facebook.*» Le collège a ainsi suivi à la lettre la circulaire et a annulé l'épreuve qui concernait environ 170 rhétoriciens.

«Repérer ceux qui auraient pu être sauvés»

En province de Luxembourg,

Pierre Fourneau, président de l'association des directeurs (25

établissements), confirme que la majorité de ses collègues s'est pliée à la circulaire annulant l'examen. Par contre, environ un tiers a paré au plus pressé en compulsant un questionnaire de remplacement afin que les élèves puissent passer leur examen.

Également directeur de l'institut Saint-Laurent à Marche-en-Famenne, Pierre Fourneau a déjà réfléchi à l'attitude que son établissement va adopter. «*On va repérer les élèves en échec qui auraient pu être sauvés par cet examen. Ceux pour qui la réussite à cet examen aurait fait basculer les choses, on va les inviter à passer cette session.*» ■ **E. H.**

RÉACTION

«La solution de bon sens»

Comme nombre de ses collègues, Olaf Mertens a attendu, lundi, les instructions : «*Vers 19 heures, j'étais heureusement toujours à l'école, où nous avions eu un conseil d'administration : j'ai pu envoyer un courriel à tous les étudiants concernés pour leur dire que l'épreuve était annulée.*»

Restait à gérer cette annulation : la circulaire de ce mardi est «*la solution de bon sens*», tranche le directeur de l'institut de la Providence, à Champion (Namur). «*La procédure est celle qui est déjà prévue pour le CE1D (NDLR : le test de fin de premier cycle du secondaire) : en cas de mala-*

die d'un élève, le conseil de classe est invité à trancher», précise Olaf Mertens.

À La Providence, un test préparatoire à l'épreuve du CESS avait été organisé ; il pourra guider la réflexion. «*De plus, l'épreuve de français consistait aussi en une synthèse à réaliser : de quoi vérifier si la compétence est acquise.*»

Olaf Mertens ne l'avouera pas, mais le poids relatif du cours d'histoire devrait jouer. Et pour les cas les plus difficiles, que la moyenne des deux années ne sauverait pas, reste une possible «*seconde session, en août.*» ■

Phi. Le.

● CECI DIT

par **Philippe MARTIN**

Triche virtuelle

De tout temps, dans les écoles, il y a eu des actes de rébellion. C'est dans l'ordre des choses de contester les maîtres, de déstabiliser ceux qui incarnent le pouvoir, de tester et de contourner les limites de l'autorité. Bien avant Facebook et les tricheries sur les réseaux sociaux, les élèves savaient déjà comment s'y prendre pour échapper aux sueurs froides des examens. Cela allait du simple «*copion*» aux systèmes élaborés d'antisèches plus ou moins cryptés dans les plumiers. Mais ces actes de contrebande silencieuse n'étaient jamais grandioses : presque des victoires honteuses, inavouables. Autre chose était de parvenir à organiser une grande triche collective, en se répartissant les matières à étudier et en mettant au point mille stratagèmes pour s'échanger les informations à la barbe des surveillants. En cas de succès, la satisfaction était à

la hauteur du risque encouru. En cas d'échec, la sanction aussi...

Dans le registre de la désobéissance, la forme la plus élémentaire, c'était le chahut spontané, charivari éphémère, aussi festif qu'illusoire. Juste de quoi passer un bon moment et conserver le souvenir de ces hauts faits, sans se soucier des conséquences désastreuses pour la carrière des jeunes professeurs. Et puis, dans certaines écoles, il y avait la révolte ouverte, l'insubordination frondeuse. Le refus de collaborer. Qui se terminait généralement par l'exclusion du ou des réfractaires. Aujourd'hui, les rhétoriciens viennent d'inventer la tricherie généralisée sur Facebook. Aussi fulgurante qu'anonyme et virtuelle. Capable de déstabiliser une ministre. Mais d'un goût finalement plutôt amer puisqu'elle prive ses initiateurs du plaisir de réaliser leur exploit.